Document generated on 10/12/2024 4:56 a.m.

Mens
revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française

MENS
Revue d'histoire intellectuelle et culturelle

F. Murray Greenwood et Barry Wright, dir. *Canadian State Trials*, vol. II: *Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1839*. Toronto, The Osgoode Society for Canadian Legal History by University of Toronto Press, 2002. 499 p.

Michel Ducharme

Volume 4, Number 2, Spring 2004

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1024601ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1024601ar

See table of contents

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)
1927-9299 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Ducharme, M. (2004). Review of [F. Murray Greenwood et Barry Wright, dir. *Canadian State Trials*, vol. II: *Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1839*. Toronto, The Osgoode Society for Canadian Legal History by University of Toronto Press, 2002. 499 p.] *Mens*, *4*(2), 335–340. https://doi.org/10.7202/1024601ar

Tous droits réservés © Mens, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

COMPTES RENDUS

F. Murray Greenwood et Barry Wright, dir. *Canadian State Trials,* vol. II : *Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1839.* Toronto, The Osgoode Society for Canadian Legal History by University of Toronto Press, 2002. 499 p.

Jamais l'intégrité et la sécurité de « l'État » dans l'histoire du Canada n'ont été aussi sérieusement menacées que lors des rébellions de 1837-1838. Paradoxalement, la manière avec laquelle l'État a géré la crise reste méconnue encore aujourd'hui. La répression militaire immédiate nous est peut-être familière et nous connaissons certainement le nom des personnes condamnées à la pendaison ou à la déportation. Toutefois, le processus judiciaire qui a permis à l'État de liquider l'héritage des soulèvements n'a fait l'objet d'aucune étude particulière. Cet oubli est d'autant plus déplorable que la primauté du droit, à laquelle les sujets canadiens étaient habitués, s'est parfois effacée à ce moment devant des impératifs politiques. C'est pour combler ce vide historiographique concernant l'après-rébellion que F. Murray Greenwood (aujourd'hui décédé) et Barry Wright abordent le processus légal par lequel l'État a fait face à l'insurrection de 1837-1838 dans le deuxième volume de la série *Canadian State Trials.* Cet ouvrage collectif réunit les textes d'une impressionnante brochette d'historiens qui traitent à la fois du contexte général dans lequel les lois ont été votées, de leur origine, de leur contenu et de leur justification ainsi que du déroulement des procès et de leur conclusion. L'ouvrage est un intéressant mélange d'histoire légale, d'histoire politique et d'histoire intellectuelle où les études de cas complètent les analyses et les réflexions plus théoriques. Les textes rassemblés nous permettent de mieux comprendre dans quelle mesure la répres-

sion des rébellions s'est faite en dehors de la structure légale normale. Si l'État a généralement cherché à respecter les formes légales, surtout au Haut-Canada, il a tout de même mis fin à la crise grâce à des lois spéciales, à des expédients et à des mesures extraordinaires dans les deux colonies. On a beaucoup insisté sur la suspension de la constitution au Bas-Canada, sur la mise sur pied d'un Conseil spécial et sur l'imposition de la loi martiale pour juger les prévenus en 1838-1839 dans cette colonie, mais il ne faut pas oublier que les Haut-Canadiens ont aussi vu certains de leurs droits disparaître, particulièrement lors de l'adoption des procédures spéciales concernant les procès et l'application des sentences.

D'une manière générale, l'ouvrage met en lumière le rôle du pouvoir judiciaire dans la mise en place des fondements de l'État libéral et dans l'évolution constitutionnelle du Canada. Plus particulièrement, il démontre que l'étude de la réaction des élites politique et judiciaire, qui parlent au nom de l'État, permet de clarifier leur conception de la société. Par exemple, Beverley Boissery et Carla Paterson offrent un excellent article sur le rôle des femmes lors des rébellions au Bas-Canada. Le fait qu'aucune femme n'ait eu à affronter les tribunaux n'indique pas qu'elles n'ont pas participé à l'agitation ou qu'elles n'ont pas commis des actes de « trahison » au même titre que les hommes. Selon les auteures, les femmes ont bel et bien participé aux troubles et ont commis des actes de « trahison ». Leur absence des procédures judiciaires dénote simplement une autre facette du non-respect de la primauté du droit à ce moment qui sous-entend une certaine conception de la féminité et de la domesticité au sein des élites qui contrôlent le processus judiciaire. Autrement dit, il était difficile de traîner les femmes devant les tribunaux sans reconnaître *de facto* leur présence dans la sphère publique bas-canadienne. Or puisque les élites partagent une vision du monde caractérisée par la division des sphères publique et

privée suivant l'identité socio-sexuelle, les femmes étant officiellement confinées à la sphère privée, il valait mieux, selon eux, ne punir que les hommes.

L'ouvrage se divise en trois sections. La première porte sur la répression au Haut-Canada, puisque c'est là que les procédures commencent véritablement. La seconde partie traite du Bas-Canada. La crise bas-canadienne apparaît aux auteurs être d'une nature beaucoup plus profonde que la crise haut-canadienne puisque des considérations ethnique et sociale (régime signeurial) s'ajoutent aux problèmes politiques. Si la crise est plus profonde au Bas-Canada, la répression y est également plus fondamentale. Jean-Marie Fecteau affirme qu'elle permet aux autorités non seulement de préserver l'intégrité de l'État mais d'imposer par la même occasion « a brutal reorganization of power relations in the colony, in the guise of the restoration of order » (p. 231). Les mesures prises servent donc à établir un ordre nouveau dans la colonie. Elles permettent en fait l'émergence de l'État moderne. C'est en définitive grâce à elles que se réalise la transition entre l'État colonial préindustriel structurellement faible et l'État moderne maîtrisant divers moyens de contrôle social. L'article de Fecteau, tout comme celui de Steven Watt sur le Conseil spécial du Bas-Canada, s'inscrit donc ouvertement dans le cadre historiographique de l'école du « State Formation ». En cela, il respecte l'orientation générale donnée à l'ouvrage par ses directeurs qui se réclament du cadre développé par les collaborateurs du collectif *Colonial Leviathan: State Formation in Mid-Nineteenth Century Canada* (1992) dès l'introduction. Enfin, la troisième partie regroupe des textes discutant des sources disponibles et de leur accessibilité. Les deux premières sections sont généralement organisées de la même manière. Les chapitres sont divisés suivant une logique à la fois chronologique et thématique. Chaque section débute par une introduction qui met en contexte la question, explique le cadre de la légis-

lation et présente indirectement les textes à venir. Viennent ensuite les textes qui concernent le déroulement des procès. Enfin, chacune des sections se termine par un texte portant sur les jugements rendus ainsi que les sentences, incluant l'exil. Grâce à la logique qui unit les chapitres les uns aux autres, le lecteur oublie qu'il s'agit d'un ouvrage collectif, ce qui en rend la lecture d'autant plus agréable.

Globalement, il s'agit d'un ouvrage extrêmement bien pensé et bien fait. D'abord, les auteurs se réfèrent les uns aux autres dans le corps de leur texte. Ces liens donnent au livre une très grande cohérence, rare pour les ouvrages collectifs. En fait, cette manière de procéder permet au lecteur de saisir toute la complexité de la question abordée (puisqu'un sujet en appelle toujours un autre) sans que la démonstration n'y perde en clarté. Le lecteur a parfois l'impression d'être dans un hypertexte à l'intérieur duquel il peut naviguer, allant d'un texte à l'autre pour mieux comprendre la problématique.

Le cadre de cet ouvrage est ambitieux. Ayant pris en compte la proposition d'Allan Greer de traiter conjointement des rébellions canadiennes (*Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 1 (1995), pp. 1-18), les directeurs ont voulu étudier les conséquences immédiates de ces rébellions dans un même ouvrage. Nous devons néanmoins noter que si le but était de faire une étude simultanée des procès du Haut et du Bas-Canada, les deux cas ont finalement été traités de manière parallèle. Il revient au lecteur de comparer et de faire les liens entre les deux expériences. Sans compter que les approches utilisées pour traiter des procès dans les deux provinces ne sont pas exactement les mêmes. La section concernant le Haut-Canada adopte une approche beaucoup plus légaliste alors que la section sur le Bas-Canada prend des allures un peu plus sociales et intellectuelles. Néanmoins, le désir de mieux comprendre le rapport entre les expériences haut et bas-canadiennes est

tout à l'honneur des directeurs et des auteurs. En cela, l'ouvrage constitue un excellent point de départ pour une réflexion historique et historiographique générale.

Comme si la comparaison entre les deux Canadas ne suffisait pas, les auteurs ont tenté d'inscrire la problématique dans un cadre international large qui inclut l'Irlande, la Grande-Bretagne, l'Australie et les États-Unis. L'appel aux expériences étrangères permet de mettre en perspective les mesures adoptées pour gérer la crise canadienne. Comme le rappelle Rainer Baehre, « the placement of political imperatives above the rule of law in times of crisis was, by no means, confined to the governments of the Canadas. It was evident among Federalists in early post-revolutionary America and by British colonial administrators in Ireland following the 1798 rebellion. » (p. 43) Cette remarque rappelle la parenté intellectuelle des fédéralistes américains et des autorités britanniques. Greenwood va plus loin en comparant le mandat et les procédures de la cour martiale de Montréal (1838-1839) avec la gestion de la crise irlandaise dans la décennie 1790. Fecteau aborde la question de la « légalité » dans le cadre de la loi anglaise alors que Casandra Pybus et Boissery suivent les déportés jusque dans les colonies pénitentiaires d'Australie.

Le livre est non seulement bien fait et ambitieux, il est original à plusieurs points de vue. D'abord, il porte sur une période aussi importante que peu étudiée de l'histoire canadienne. Il s'agit d'un vide aux lourdes conséquences puisque c'est à ce moment que se produisent certains des changements les plus fondamentaux de l'histoire canadienne. Ensuite, l'ouvrage porte sur un genre historiographique quelque peu négligé : l'histoire légale aurait intérêt à être développée étant donné le rôle important que joue le système judiciaire dans un « État de droit ». À ce sujet, on ne peut passer sous silence le remarquable travail de la Osgoode Society for Canadian

Legal History qui a commandité, au cours des trente dernières années, la publication de nombreux ouvrages portant sur l'histoire de la loi, de la justice et des institutions canadiennes dont le présent volume. Enfin, ce livre ne lève pas seulement le voile sur une question et une période « oubliées » par l'historiographie, il nous force à repenser les liens possibles entre l'histoire intellectuelle et l'histoire légale.

Michel Ducharme
Département d'histoire
Université McGill

Colin M. Coates et Cecilia Morgan. *Heroines & History: Representations of Madeleine de Verchères and Laura Secord.* Toronto, University of Toronto Press, 2002. 368 p.

La division de la communauté historienne au Canada est telle que, jusqu'à maintenant, peu d'études comparatives entre le Canada français et anglais ont été effectuées. Cette lacune est encore plus évidente dans l'étude de la construction de versions divergentes de l'histoire nationale. Colin Coates et Cecilia Morgan, en étudiant la construction des récits de Madeleine de Verchères et de Laura Secord, n'ont pas seulement réussi à écrire une histoire importante de la commémoration historique au Canada français comme au Canada anglais, mais ils ont aussi amené une réflexion importante au sujet du genre, de l'ethnicité et de la classe sociale dans l'élaboration des récits historiques.

Les points communs permettant l'étude comparative de Verchères et de Secord sont nombreux. Tout d'abord, les deux femmes sont entrées dans la légende en se défendant